



# Rocbaron

Direction de l'Aménagement Communal  
Comité de secteur

édition mai 2013

# DICRIM

Document d'Information Communal sur les RISques Majeurs



**A CONSERVER**  
à portée de main

# LES RISQUES MAJEURS

auxquels est soumise la commune :

## Risque naturel

	Feu de forêt	P. 5
	Inondation	P. 6
	Vent violent - Canicule	P. 7
	Neige - Verglas - Grand froid	P. 8
	Mouvement de terrain	P. 9
	Sismique	P. 10

## Risque technologique

	Transport de matières dangereuses (TMD)	P. 11
--	---	-------

**Je garde toujours à portée de main :  
bougie, allumettes, radio, piles**

## LES NUMÉROS UTILES

<b>Secours</b>	<b>18  112</b>
<b>SAMU</b>	<b>15</b>
<b>Gendarmerie</b>	<b>17</b>
<b>Mairie</b>	<b>04 94 72 84 72</b>
<b>Police Municipale</b>	<b>04 94 72 84 80</b>
<b>CCFF Réserve Communale de Sécurité Civile</b>	<b>06 19 16 65 19</b>
<b>Préfecture</b>	<b>04 94 18 83 83</b>
<b>Météo France (centre départemental)</b>	<b>04 94 46 93 02</b>
<b>ERDF</b>	<b>09 72 67 50 83</b>
<b>SEERC eaux de Provence</b>	<b>08 10 45 74 57</b>



## LE MOT DU MAIRE

Conformément au décret du 11 octobre 1990 modifié, nous avons le devoir de vous informer sur les risques majeurs auxquels notre commune est soumise en vous distribuant ce document « DICRIM ». Son but est de vous préparer à un éventuel phénomène de grande ampleur et vous permettre d'être mieux armés face à l'adversité.

La prévention des risques, principalement les feux de forêt en ce qui nous concerne, passe par les obligations légales que chacun d'entre nous doit remplir (débroussaillage), mais aussi par une parfaite connaissance des conduites à tenir en fonction des événements.

Nous voulons éviter la panique, qui peut entraîner plus de problèmes que l'accident lui-même.

Face à de tels événements, chacun doit, et peut garder son calme s'il sait clairement comment réagir et favoriser l'intervention des secours.

Sachez qu'en cas de sinistre, le personnel municipal et les réserves communales de sécurité civile sont automatiquement missionnés pour aider la population qui peut, le cas échéant, être accueillie au gymnase.

Je vous demande de lire attentivement ce qui suit et de conserver ce document qui vous donnera les bons réflexes selon le risque et limitera ainsi ses conséquences sur les personnes et les biens.

*Jean-Paul de Talis*

## LE RÉSEAU NATIONAL D'ALERTE (RNA)

L'alerte aux populations est l'action de prévenir la population de l'arrivée d'un danger afin que celles-ci puissent s'en protéger. Le but est de minimiser le nombre de victimes. L'alerte se fait par un signal sonore à l'aide du glas de l'église (village) ainsi qu'avec l'aide de véhicules munis de hauts-parleurs pour les quartiers les plus excentrés. Un autre signal sonore avertit la fin d'alerte.

**Si vous entendez le signal d'alarme...**



**Mettez-vous à l'abri...**



**Et informez-vous...**



# LISTE DES PICTOGRAMMES

## OBLIGATION



Coupez le gaz  
et l'électricité



Bouchez  
les arrivées d'airs



Evacuez votre  
habitation



Ouvrez  
les portails



Abritez-vous



Abritez-vous  
à l'étage



Ecoutez  
la radio



Eloignez-vous  
de tout ce qui  
peut s'effondrer



Fermez et calfeutrez  
portes et fenêtres

## INTERDICTION



N'entrez pas  
dans un bâtiment  
endommagé



N'allez pas chercher  
vos enfants à l'école,  
on s'occupe d'eux



N'utilisez pas  
votre téléphone,  
les secours ont besoin  
des lignes



Ne prenez pas  
la voiture



Ne fumez pas



## Que faire en cas de **FEU DE FORÊT**

### Avant

- Avoir débroussaillé son terrain aux normes réglementaires,
- Avoir repéré l'emplacement où l'on mettra ses bouteilles de gaz si l'on en dispose (piscine ou à l'intérieur de la maison),
- Avoir balayé sa toiture,
- Avoir vérifié la fermeture de ses volets,
- Avoir supprimé tout tas de bois contre sa maison,
- Avoir prévu les moyens de lutte à utiliser après le passage du feu (tuyaux d'arrosage, éventuellement moto pompe thermique).

### Pendant

#### Si on est témoin d'un départ de feu :

- Alerter les pompiers ☎ **112** ou **18**,
- Si vous êtes dans un véhicule, rechercher un espace dégagé de toutes végétations et rester à l'intérieur, fermer toutes les arrivées d'airs,
- Si vous êtes à pied, rechercher un abri en fuyant dos au feu ou zone dégagée (vignes...),
- Respirer à travers un linge humide.

#### Dans votre propriété :

- Ouvrir le portail du terrain,
- Rentrer les tuyaux d'arrosage et, si vous en avez une, la motopompe thermique,
- Fermer les bouteilles de gaz (éloigner de la maison celles qui sont à l'extérieur : piscine, etc.),
- Fermer les volets, portes et fenêtres,
- Fermer la trappe de la cheminée,
- Occulter les aérations avec des linges humides.

**N'évacuer les lieux que sur ordre des autorités ou si vous y êtes forcés**

### Après

- Sortir protégé (chaussures, gants, vêtements coton),
- Eteindre les foyers résiduels et arroser toutes les boiseries apparentes.





## Que faire en cas de **VENT VIOLENT**

### Avant

#### Se renseigner :

- Par le biais des médias
- Sur le site [www.meteo.fr](http://www.meteo.fr)
- Sur le serveur téléphonique de Météo France



### Dès le signal d'alerte

- Ranger tous les objets susceptibles de s'envoler (chaises, tables, stores, sèche-linge...),
- Eviter les déplacements : rester chez soi et fermer portes et volets,
- Rester vigilant face aux chutes d'arbres ou d'objets divers.

### Après

- Ne toucher en aucun cas aux fils électriques tombés au sol
- Prévenir les secours,
- Etablir un périmètre de sécurité, (ne jamais s'approcher à moins de 10 m d'un ouvrage en défaut).



## Que faire en cas de **CANICULE**

### Avant

#### Se renseigner :

- Par le biais des médias
- Sur le site [www.meteo.fr](http://www.meteo.fr)
- Sur le serveur téléphonique de Météo France



### Pendant

- Limiter les exercices physiques afin d'éviter les risques de déshydratation ou de coup de chaleur,
- Privilégier les endroits ombragés, se rafraîchir, boire de l'eau même sans soif,
- Ne pas boire d'alcool ni de boisson trop sucrée,
- Eviter de sortir aux heures les plus chaudes (12h-17h),
- Prendre des nouvelles de vos voisins, surtout s'ils vivent seuls et sont âgés.



## Que faire en cas d' **INONDATION**

**Se renseigner : Par le biais des médias**, Météo France diffuse tous les jours, une carte de vigilance, à 6 heures et à 16 heures informant les autorités et le public des dangers météorologiques pouvant toucher le département dans les 24 heures. Quatre couleurs (vert, jaune, orange et rouge) précisent le niveau de vigilance. **Sur le site [www.meteo.fr](http://www.meteo.fr) / Sur le serveur téléphonique de Météo France**

### Avant

- Entretien et surveiller régulièrement les ruisseaux,
- Fermer portes et fenêtres,
- Couper le gaz et l'électricité,
- Mettre les produits et papiers au sec,
- Amarrer les cuves,
- Faire une réserve d'eau potable,
- Prévoir l'évacuation.

### Pendant

- Se tenir informé de l'évolution de la perturbation par la radio,
- Utiliser les dispositifs de protection temporaires si nécessaire (batardeaux...),
- Se réfugier en un point haut préalablement repéré : étage, colline...,
- Ne tentez pas de rejoindre vos proches ou d'aller chercher vos enfants à l'école,
- N'évacuer les lieux que sur ordre des autorités ou si vous y êtes forcés,
- Ne pas s'engager sur une route inondée (à pied ou en voiture),
- Signaler, depuis les étages, sa présence et attendre les secours.

### Après

- Aérer et désinfecter les pièces,
- Chauffer dès que possible,
- Ne rétablir l'électricité que sur une installation sèche.

**Dans tous les cas, ne pas s'engager (à pied ou en voiture) dans une zone inondée.**





## Que faire en cas de **NEIGE** **VERGLAS / GRAND FROID**

### Avant

#### Se renseigner :

- Par le biais des médias
- Sur le site [www.meteo.fr](http://www.meteo.fr)
- Sur le serveur téléphonique de Météo France
  
- Pré-saler les accès garage / portail.

### Pendant

- Protéger ses canalisations d'eau contre le gel,
- Écouter la radio locale,
- Eviter les déplacements et privilégier les transports en commun,
- Se munir d'équipements spéciaux (chaînes),
- Faciliter le passage des engins de dégagement des routes,
- Se munir de vêtement chaud et adéquat (imperméable au vent et à la neige),
- Dégager les trottoirs devant votre propriété ou votre logement,
- Porter la plus grande attention à l'habillement des personnes dépendantes (enfant, handicapé, ...),
- Faire vérifier régulièrement vos installations de chauffage,
- **Si vous êtes en présence d'une personne en difficulté (sans-abri), composer le 115.**





# LE RISQUE MOUVEMENT DE TERRAIN

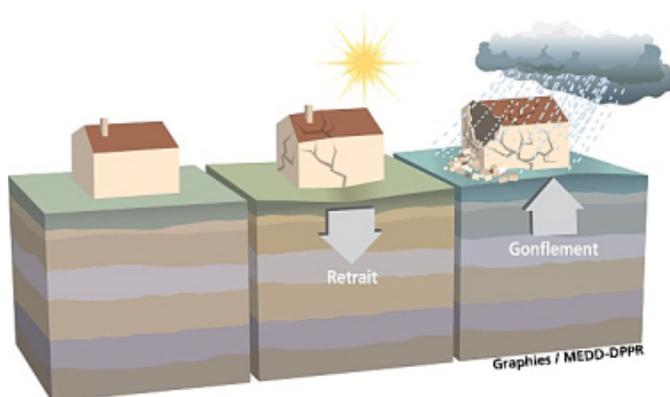
## LES RISQUES

La commune de Rocbaron est concernée par le retrait gonflement des sols argileux. Il est lié aux variations de teneur en eau des terrains argileux : ils gonflent à l'humidité et se rétractent avec la sécheresse.

Ces variations de volume induisent des tassements plus ou moins uniformes et dont l'amplitude varie suivant la configuration et l'ampleur du phénomène.

Sous une habitation, le sol est protégé de l'évapotranspiration et sa teneur en eau varie peu dans l'année. De fortes différences de teneur en eau vont donc apparaître dans le sol au droit des façades.

Le phénomène se manifeste par des tassements différentiels provoquant des dommages dans les constructions si les fondations et la structure ne sont pas assez rigides. Ces dommages peuvent prendre plusieurs formes : fissurations en façade, décollements entre éléments jointifs (garage, perrons, terrasse, etc.).



## PRÉVENTION

- La rigidification des constructions et leur drainage.



## Que faire en cas de **SECOUSSE**

Depuis le 1<sup>er</sup> mai 2011, toutes les communes du Var sont concernées par un nouveau zonage sismique. ROCBARON est classée en sismique 2 (faible)

### Avant

- S'informer des risques encourus et des consignes de sauvegarde,
- Privilégier les constructions parasismiques,
- Repérer les points de coupure de gaz, eau, électricité,
- Fixer les appareils et meubles lourds,
- Repérer un endroit où l'on pourra se mettre à l'abri.

### Pendant la première secousse :

#### RESTER OU L'ON EST

- **A l'intérieur** : se mettre à l'abri près d'un mur, une colonne porteuse ou sous des meubles solides ; s'éloigner des fenêtres,
- **A l'extérieur** : s'éloigner de ce qui peut s'effondrer (bâtiments, ponts, fils électriques); à défaut s'abriter sous un porche,
- **En voiture** : s'arrêter si possible à distance de constructions et de fils électriques et ne pas descendre avant la fin de la secousse.

### Après la première secousse :

#### EVACUER LE PLUS VITE POSSIBLE

- Couper l'eau, le gaz et l'électricité ; ne pas allumer de flamme et ne pas fumer. En cas de fuite, ouvrir les fenêtres et les portes et prévenir les autorités,
- Evacuer le plus rapidement possible les bâtiments ; attention, il peut y avoir d'autres secousses,
- S'éloigner de tout ce qui peut s'effondrer,
- Ne pas aller chercher ses enfants (école ou centre aéré),
- Si vous êtes bloqués sous des débris, garder son calme et signaler sa présence en frappant sur un objet (si possible métallique) à sa portée.





## Que faire en cas de **RISQUE INDUSTRIEL ET TMD**

Rocbaron est traversée par un axe important, la voie rapide RD 43. Cette infrastructure est un atout pour la ville mais elle est aussi un vecteur de Transport de Matières Dangereuses.

Par ailleurs, un gazoduc (Le Val / La Garde) est implanté en limite de la commune selon un axe nord-est pratiquement en limite avec la commune de Forcalqueiret.

### Avant

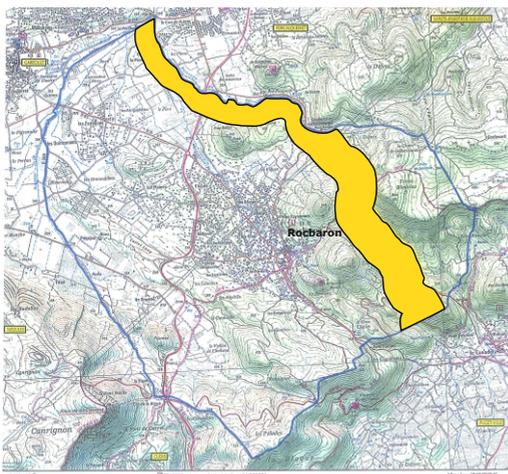
- S'informer des risques encourus et des consignes de sauvegarde.

### Pendant

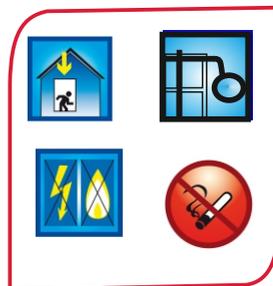
- Arrêter toute activité,
- Se mettre à l'abri à plus de 300 m du lieu de l'accident,
- Boucher toutes les arrivées d'air,
- Couper le gaz et l'électricité,
- S'éloigner des portes et des fenêtres, ne pas fumer pas, ne provoquer ni flamme, ni étincelle,
- En cas d'irritation des yeux et de la peau, se laver abondamment et si possible se changer.

### Après

- Si vous êtes à l'abri, à la fin de l'alerte, aérez le local dans lequel vous êtes réfugié,
- En cas d'irritation, se présenter chez un médecin dès la fin de l'alerte,
- Respecter les consignes données par les secours.



Zone d'implantation d'ouvrages de transport de gaz naturel



# DICRIM

Document d'Information Communal sur les RISques Majeurs

## Rocbaron



**Document réalisé par la Mairie de Rocbaron**  
**Direction CECAT**

Renseignements et informations  
Comité de secteur  
Tél. 06 19 16 65 19